



COMITE DE PROJET

Projet agrivoltaïque développé sur  
la commune de  
**CHARROUX**



- 01** Loi APER : Comités de Projets
- 02** Qui sommes-nous ?
- 03** Projet agrivoltaïque de Charroux
- 04** Temps d'échanges

# 01

## LOI APER : COMITES DE PROJETS



# Qu'est-ce que les comités de projets ?

## Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

- **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

- Les membres de droit :
  - ✓ **Le porteur de projet,**
  - ✓ **Un représentant de la commune d'implantation du projet,**
  - ✓ **Un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation,**
  - ✓ **Un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation du projet**
- Les membres invités :
  - ✓ La préfecture
  - ✓ L'exploitant
  - ✓ Le Syndicat des Eaux 4 B
  - ✓ La Chambre d'Agriculture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet. **Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions.**



# 02

## QUI SOMMES- NOUS ?





# Photosol en chiffres.

**+15**

ANNÉES  
D'EXPÉRIENCE

**273**

COLLABORATRICES  
& COLLABORATEURS

**1,1 GwC**

EN EXPLOITATION,  
EN CONSTRUCTION &  
PRÊTS À CONSTRUIRE

**49M€**

CHIFFRE D'AFFAIRES

**87**

INSTALLATIONS

**220 000**

PERSONNES ALIMENTÉES  
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



\* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

# Nos solutions.



## Agrivoltaïsme

Exploitation d'élevage ou de culture

## Installations photovoltaïques au sol

Et réhabilitation de terrains inexploités

## Toitures

Hangars agricoles, toitures commerciales et industrielles, bâtiments municipaux, équipements intercommunaux

## Bornes de recharge

Véhicules électriques et hybrides

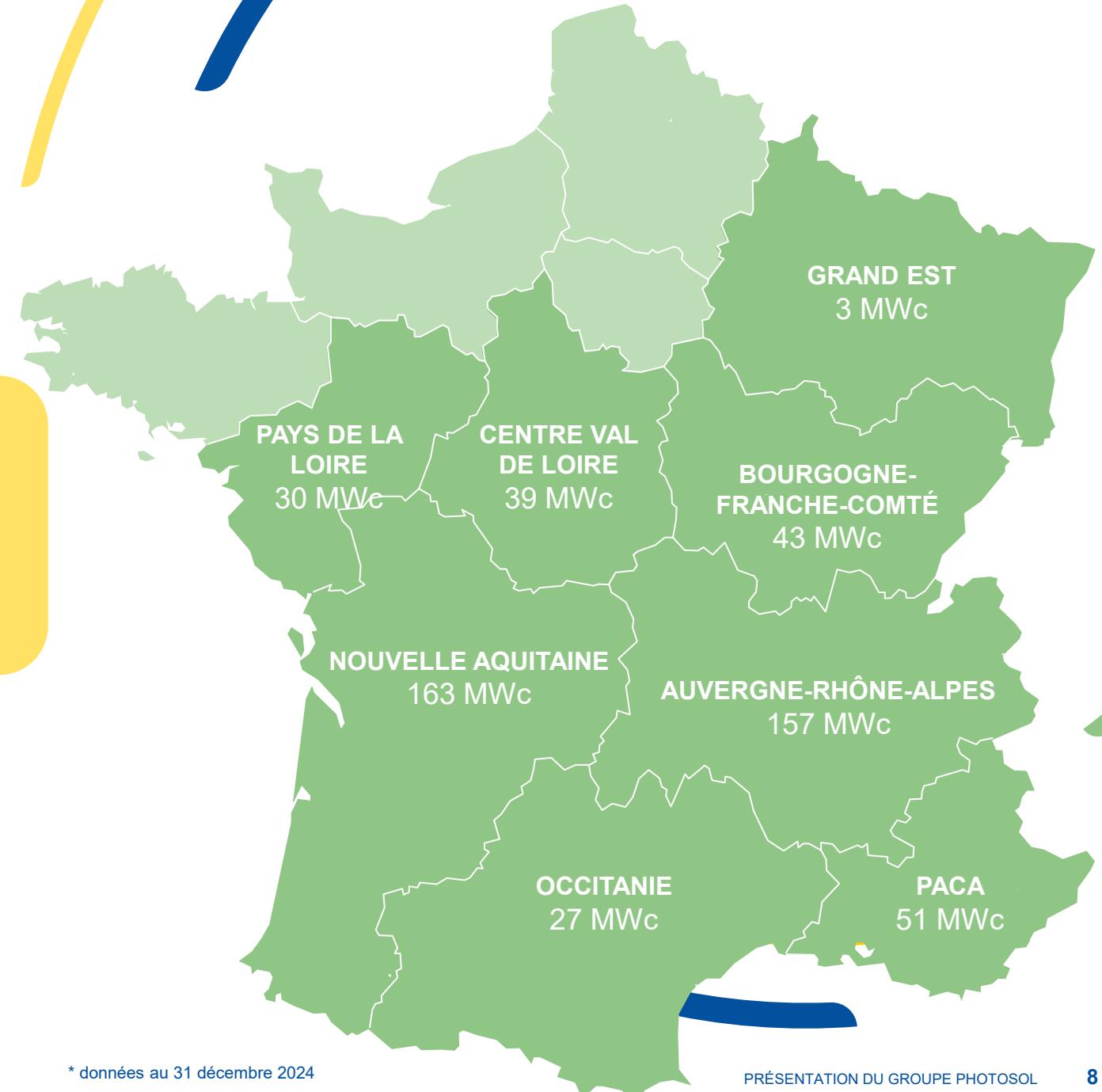
## Ombrières de parking

Tous types de parkings

# Un maillage énergétique sur le territoire.



**513 MWc**  
en exploitation  
en France



\* données au 31 décembre 2024

# Des équipes au plus proche des territoires.

Equipes toitures et ombrières

Equipes projets (business, agricole)

Equipes projets (business, développement, agricole, concertation), équipes exploitation d'installations

Equipes toitures, ombrières petites installations au sol



Equipes projets (business, développement, agricole, concertation), équipes construction et fonctions support (finance, juridique, comptabilité, RH)

Equipes maintenance d'installations

Equipes projets (business, développement, agricole, concertation)

Equipes projets (business, développement, agricole, concertation)



50%  
de nos effectifs  
sont au plus  
proche de vous  
dans les territoires



Guadeloupe



Guyane

Equipes toitures, ombrières, petites installations au sol



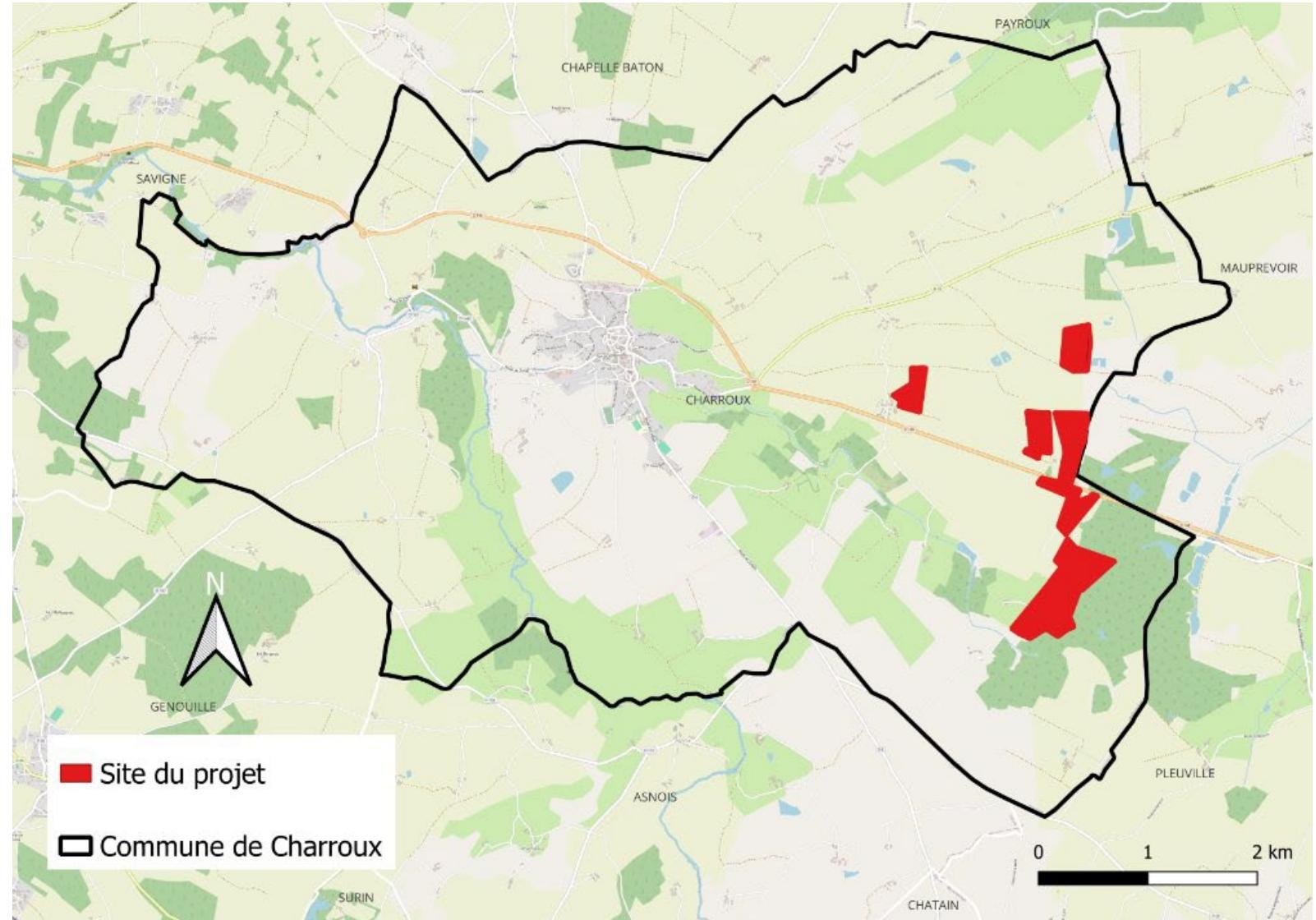
# 03

## LE PROJET AGRIVOLTAIQUE DE CHARROUX



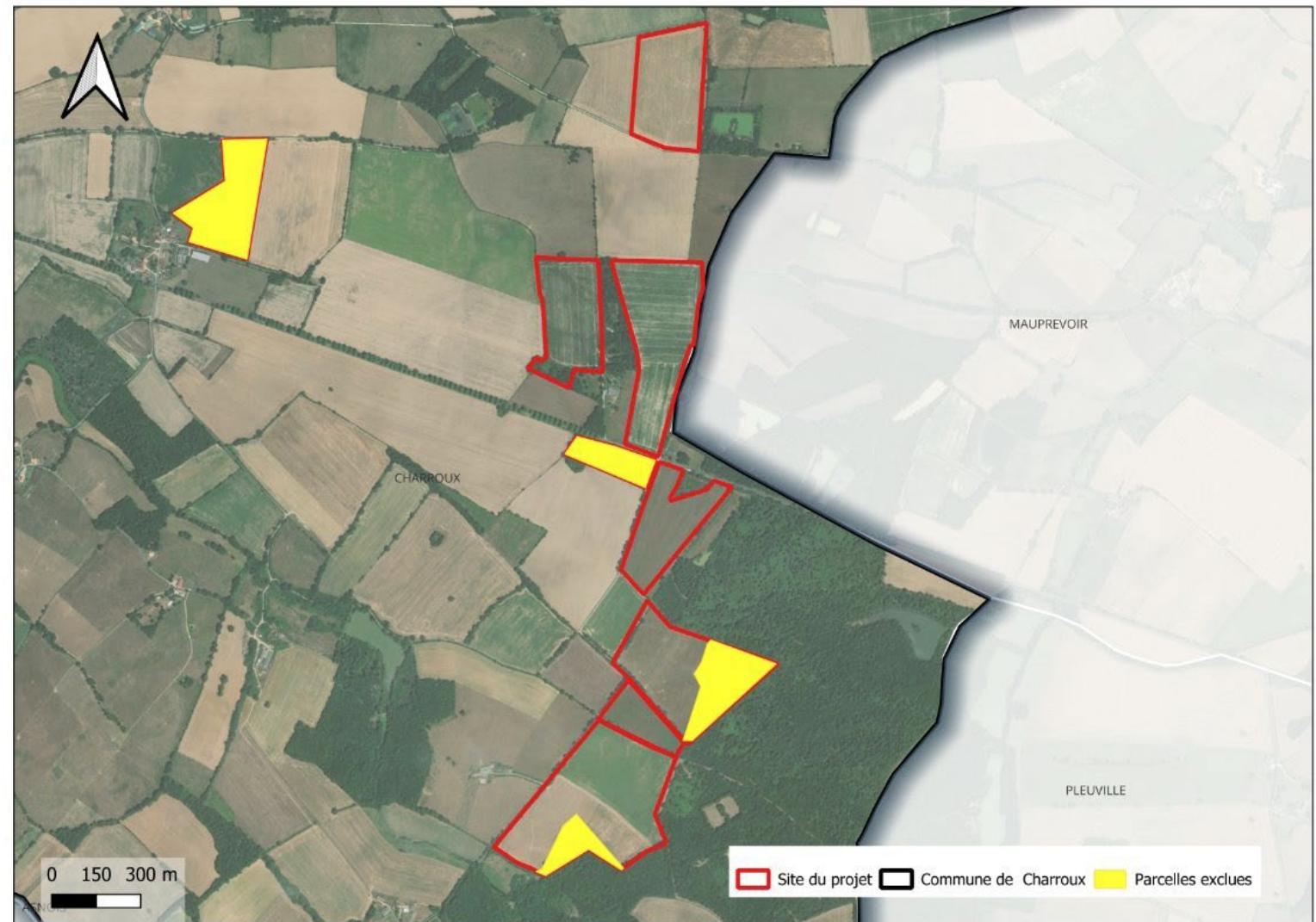
# Localisation du projet de Charroux.

- Charroux : commune du sud du département
- EPCI : Civraisien en Poitou
- Surface à l'étude : **80 ha**
- Surface réelle de projet : **60 ha**



# Caractéristiques du projet de Charroux.

- Surface du projet : **60 ha**
- Nature : **Agricole**
- Document d'urbanisme : **PLUi**
- Raccordement envisagé : poste source **Sud Vienne (11km)**
- Calendrier du projet :
- **Rédaction EIE complète : T2 2025**
- **EIE Dépôt du PC : T3 2025**
- Localisation : **Nord-Est de la commune**



# Les grandes étapes de développement du projet de Charroux.

2023

- Lancement des études environnementales et paysagères: Inventaires faune /flore

T1 2024 – T2 2025

- Premières propositions d'implantation
- Rencontre avec la maire de Charroux et présentation du projet agrivoltaïque
- Passage au Conseil Municipal
- Rédaction de l'Etude d'Impact Environnementale
- Rédaction de l'étude de fonctionnalité des zones humides
- Rédaction de l'étude préalable agricole
- Permanence publique

T2 2025 – T4 2026

- Présentation du projet lors du Comité de Projet
- Dépôt à venir de la demande de permis de construire
- Présentation du projet en CDPENAF



# L'agrivoltaïsme c'est quoi ?

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- **Le projet doit allier production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal



# Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations.



## Au niveau national

Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services)



## Au niveau de l'exploitation

Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant

# Aménagements d'un parc agrivoltaïque.

## Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- Portails
- Parc de contention
- Passage tous les 150m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur le parc et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie si dégradation



# Enjeux agricoles : Exploitation agricole locale.

## Propriétaires exploitants :

- ✓ Jean-Baptiste MANIAGO
  - Maintien de l'activité ovine sur le parcellaire
- ✓ Willem VAN BEERS
  - Création du troupeau ovin
- ✓ Emilien MORILLON
  - Recréation du troupeau ovin, historiquement sur l'exploitation
- ✓ Christelle CHAMBON
  - Maintien de l'activité ovine sur le parcellaire



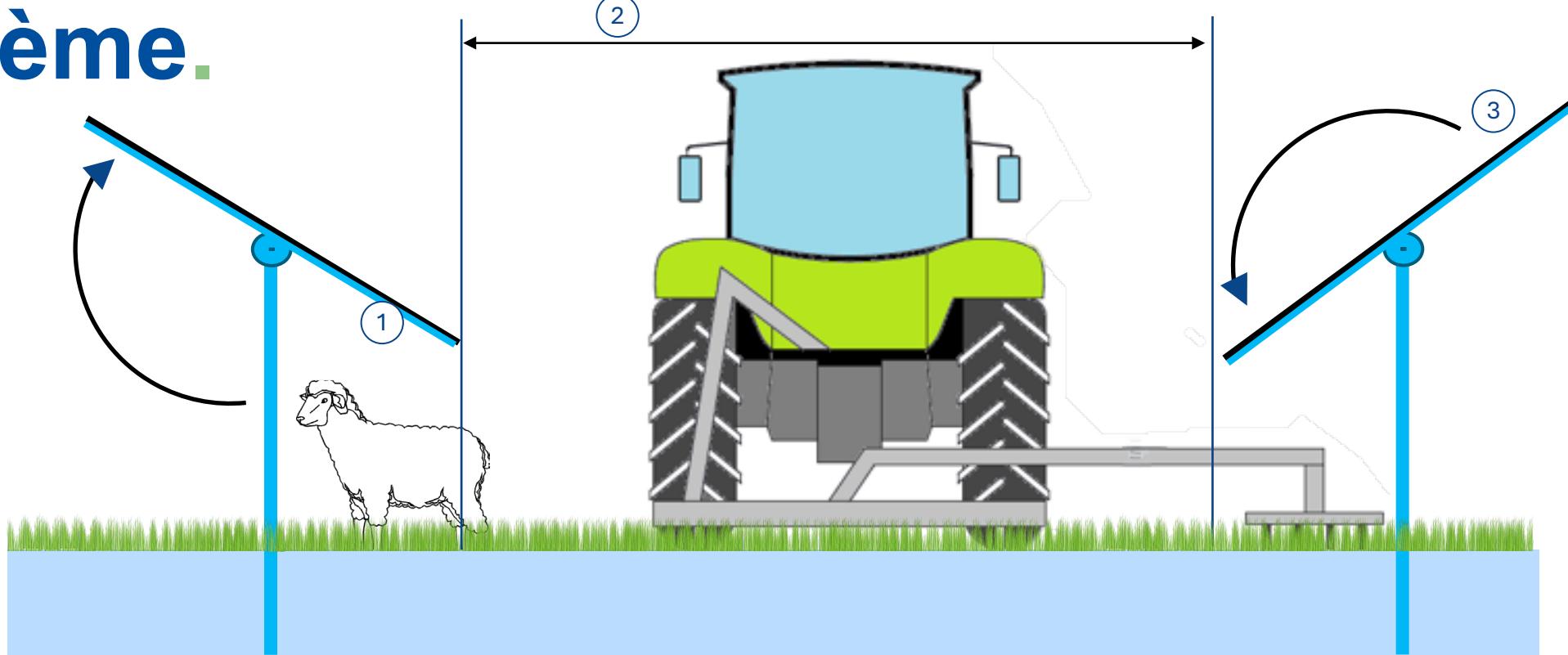
# Enjeux agricoles : Implantation du projet agrivoltaïque.

Le projet agrivoltaïque permettra :

- Le maintien et développement des activités agricoles des exploitants.
- De pérenniser l'activité agricole par l'apport d'une protection physique des animaux et des prairies, qui permettra d'assurer une production homogène en biomasse et assurer le bien-être animal
- De garantir la stabilité économique des exploitations par l'apport d'un revenu complémentaire issu de l'activité énergétique, permettant d'avoir une visibilité sereine de l'avenir



# Technologie proposée : Tracker 1V, pour garantir la réversibilité du système.



① Point bas à **1,20** selon la nature du sol (afin d'éviter d'utiliser du béton et comme la demande la FNO)

② Espace entre **les tables de 6 m** en fonction de l'inclinaison des tables

③ Structure type **mono-pieux** et **panneaux inclinables à +/- 60°**

- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales afin d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitation et du gabarit des ovins

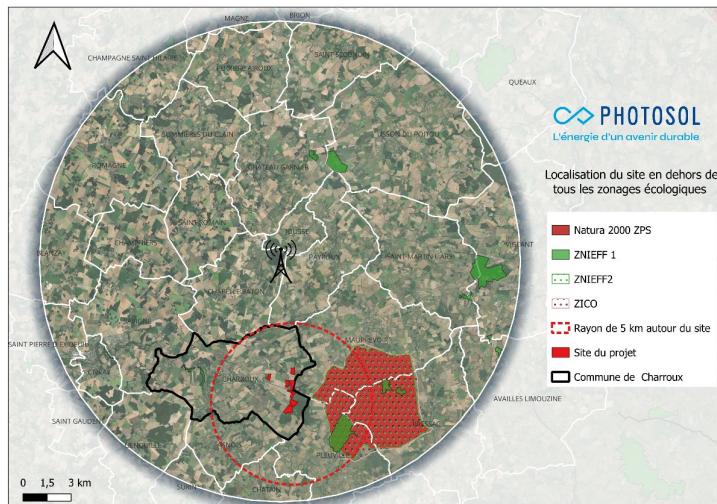


# Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain.

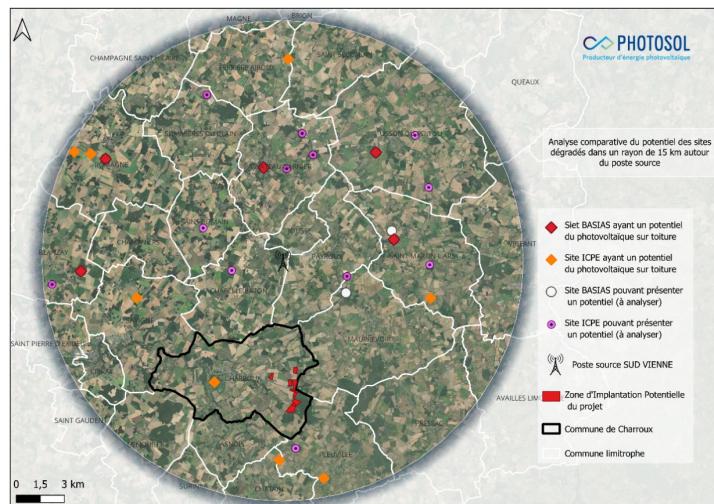
## Critères du choix du site

- Surface en exploitation
- Existence d'une topographie favorable au projet
- Raccordement au réseau électrique actif
- Les enjeux environnementaux
- Les périmètres de protections

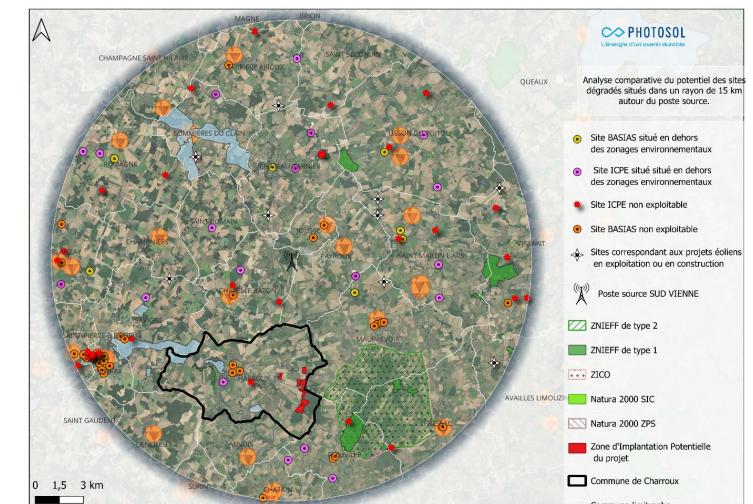
Analyse du site selon les enjeux environnementaux



Analyse des sites artificialisés (ICPE et BASIAS)

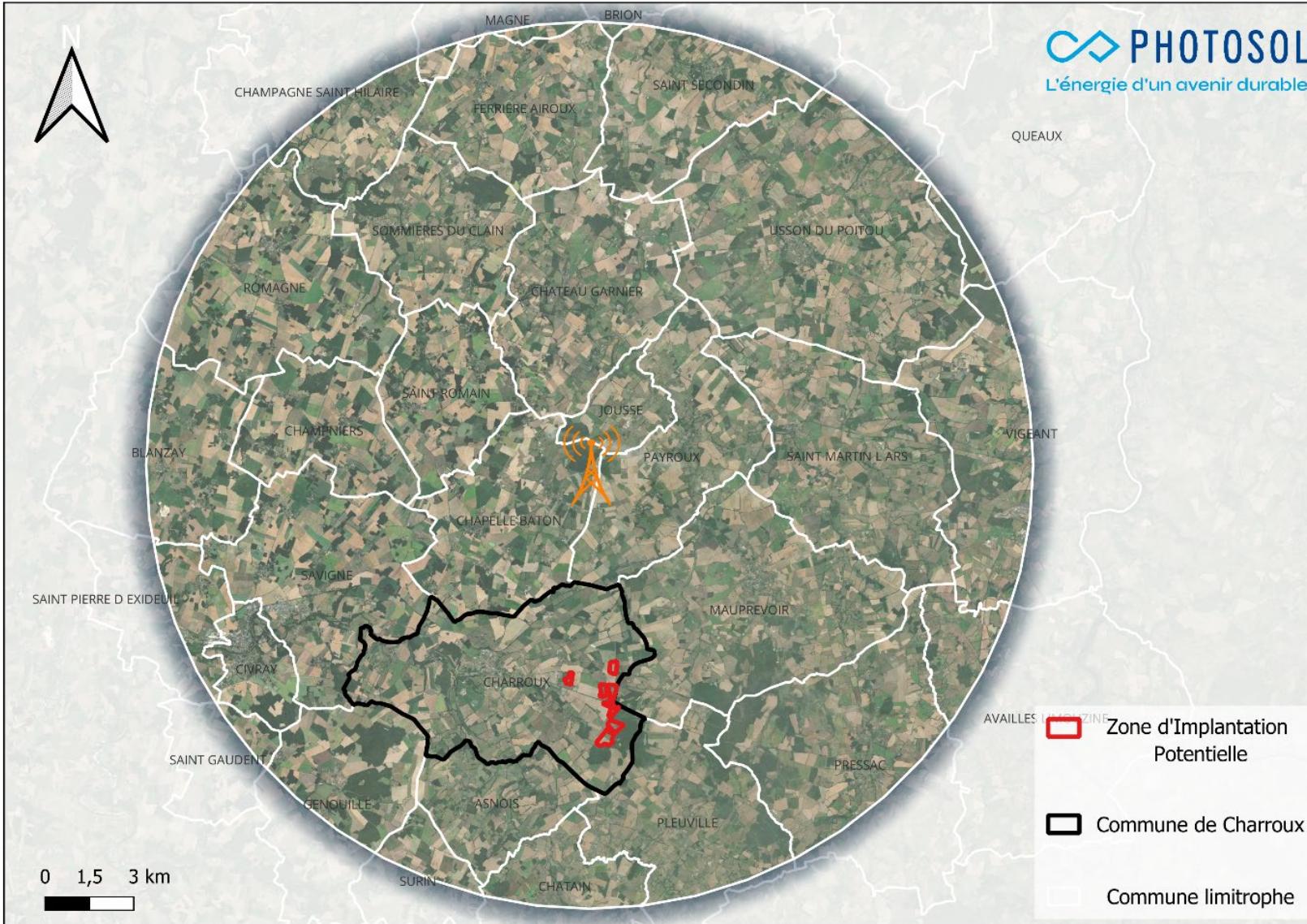


Analyse des parcelles agricoles par rapport aux enjeux environnementaux

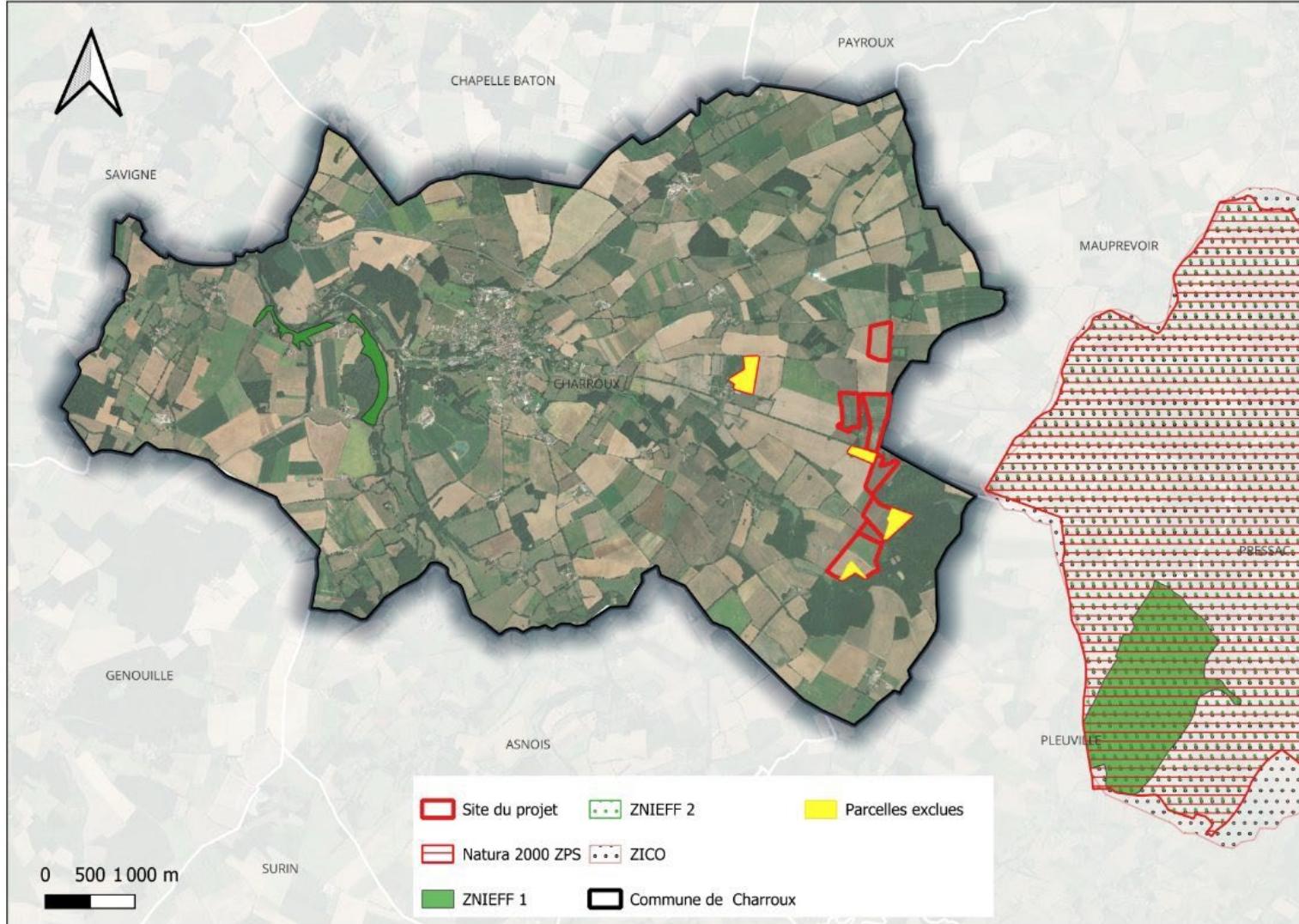


Le développement d'un projet agrivoltaïque sur ce site permettra non seulement de préserver et d'enrichir l'activité agricole, mais aussi de minimiser autant que possible l'impact environnemental et paysager, compte tenu de sa localisation. Ce projet témoigne d'un engagement fort en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des paysages, contribuant ainsi à un équilibre harmonieux entre progrès technologique et respect de la nature.

# Raccordement au réseau envisagé.



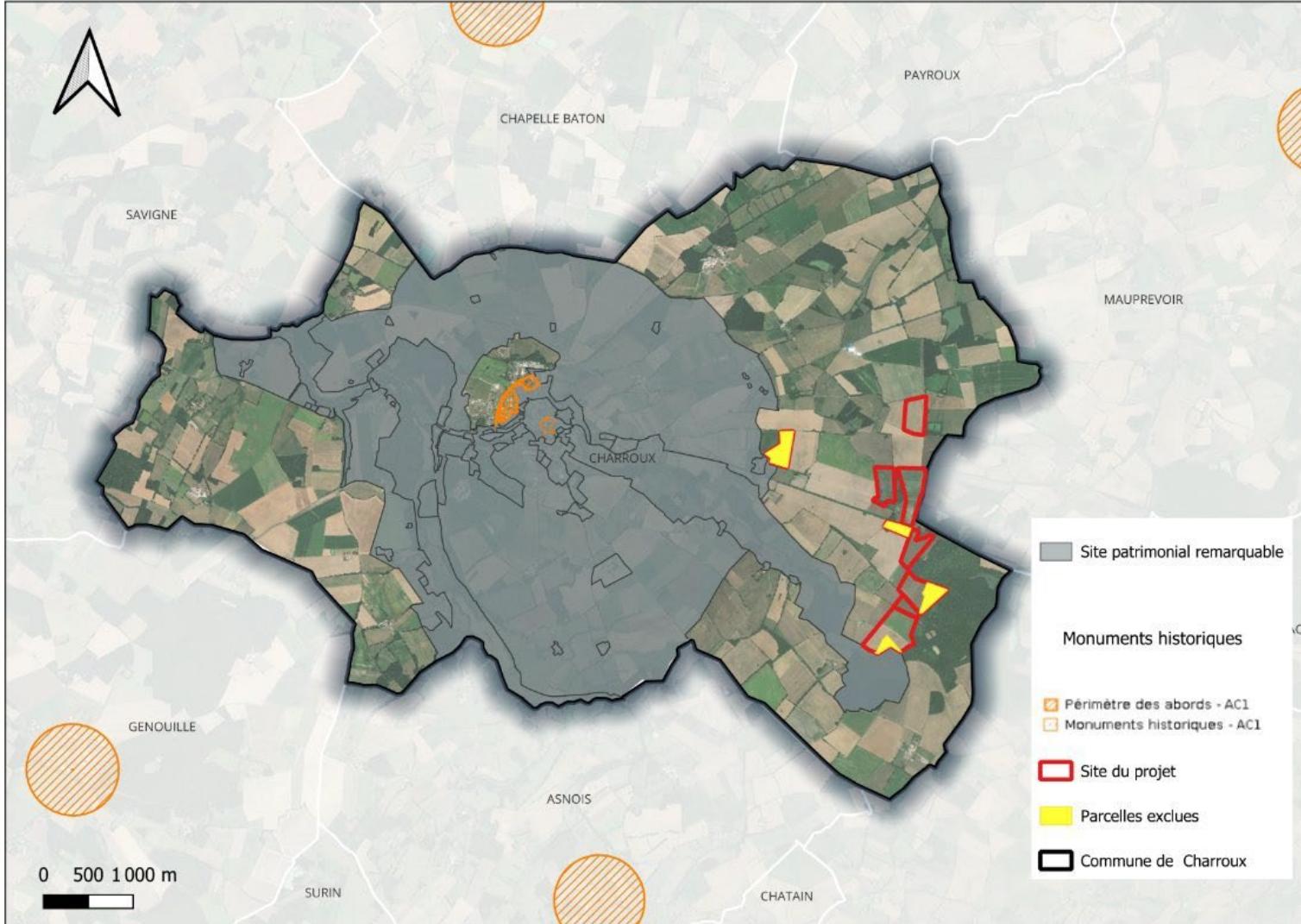
# Enjeux environnementaux : En dehors de tout zonage environnemental.



# Zones humides : Diagnostic pédologique.

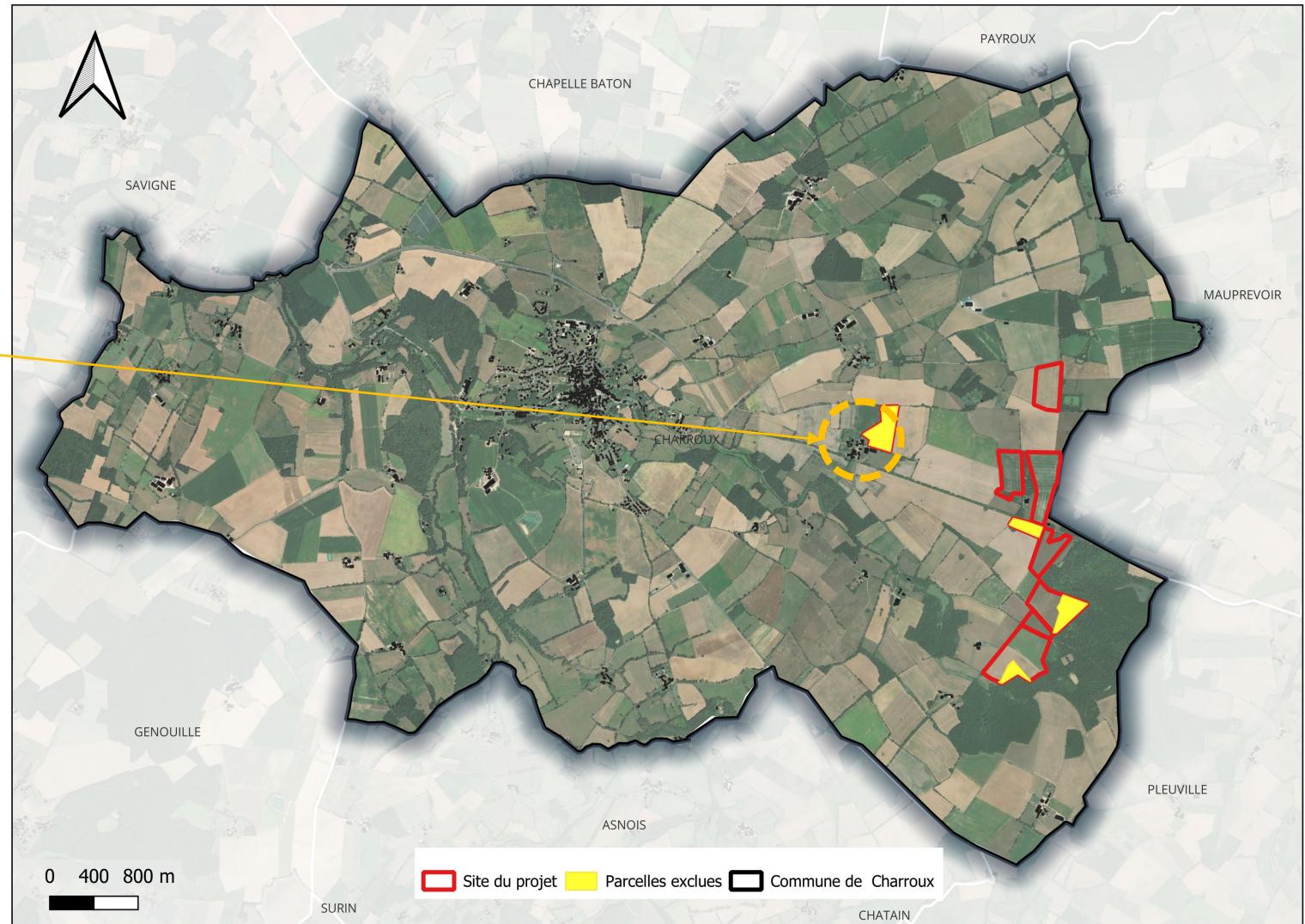


# Enjeux patrimoniaux : Les zones à forts enjeux sont évitées.

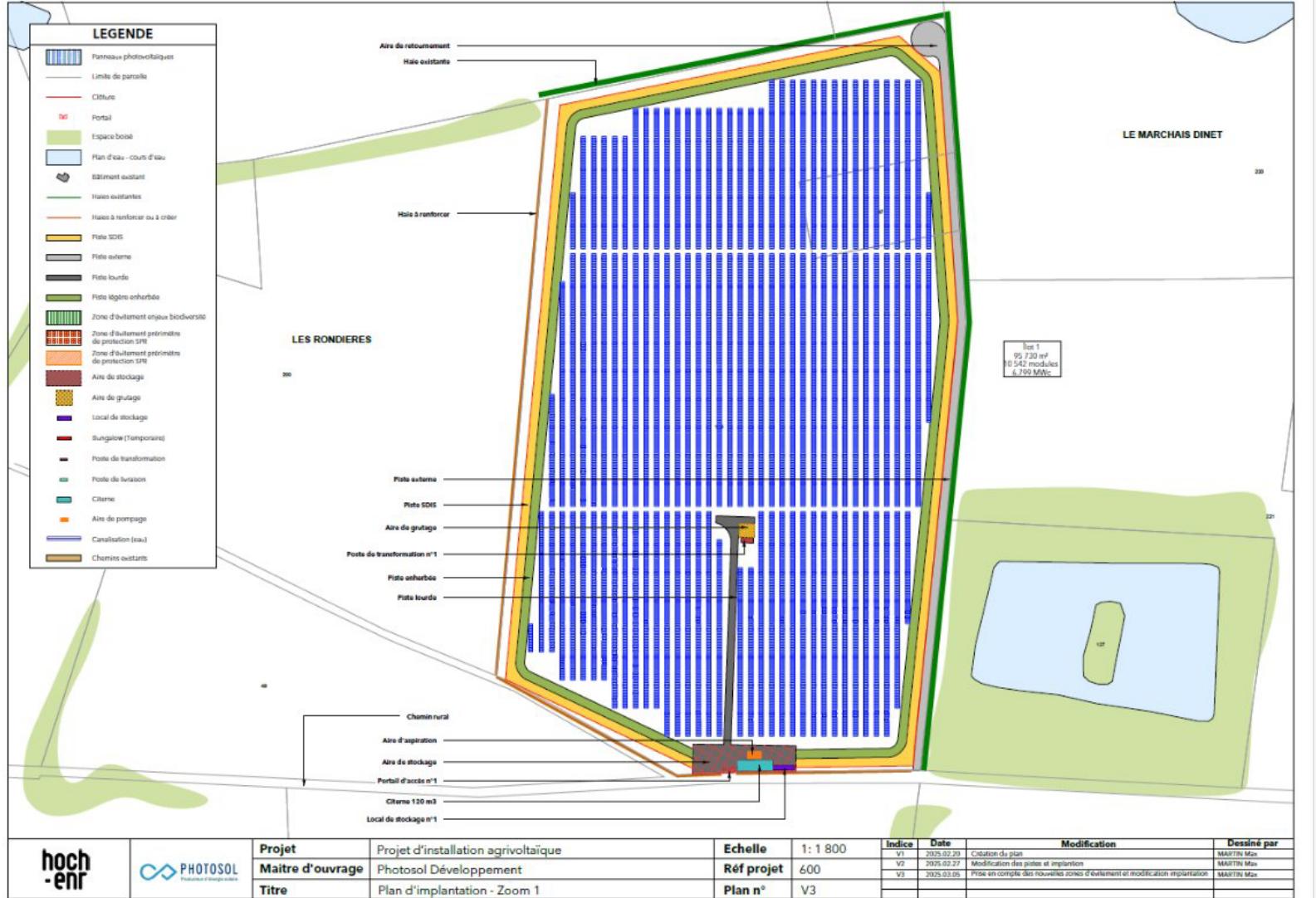


# Enjeux paysagers : Prise en compte des habitations à proximité.

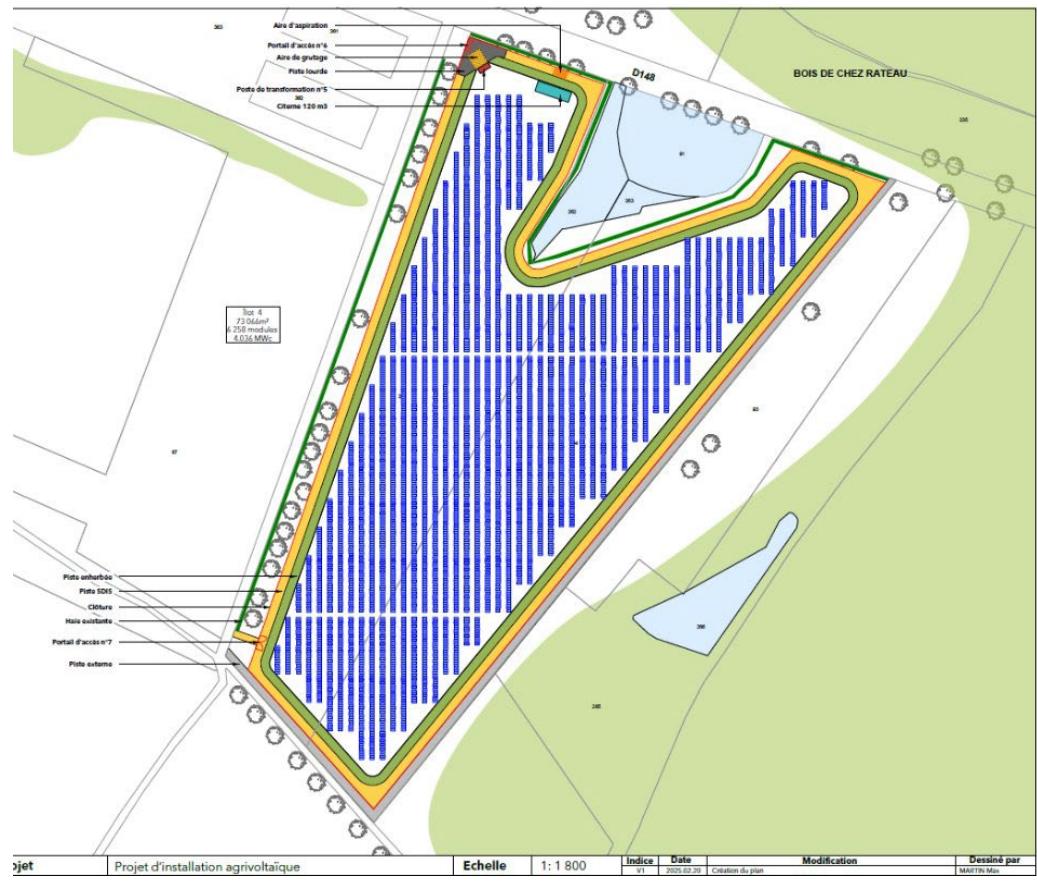
Zone évitée car  
plusieurs  
habitations à  
proximité  
immédiate



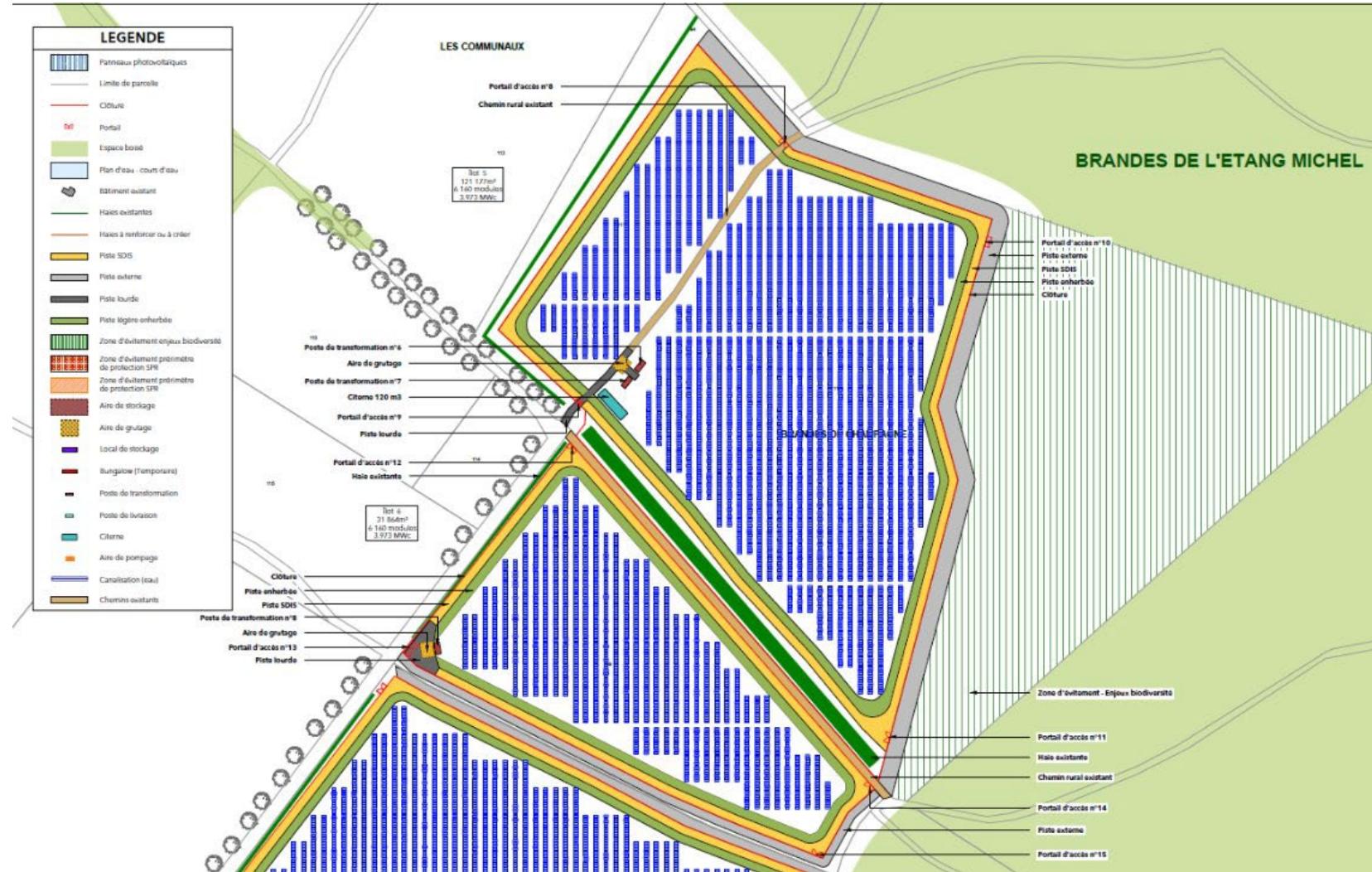
# Implantations potentielles du projet de Charroux.



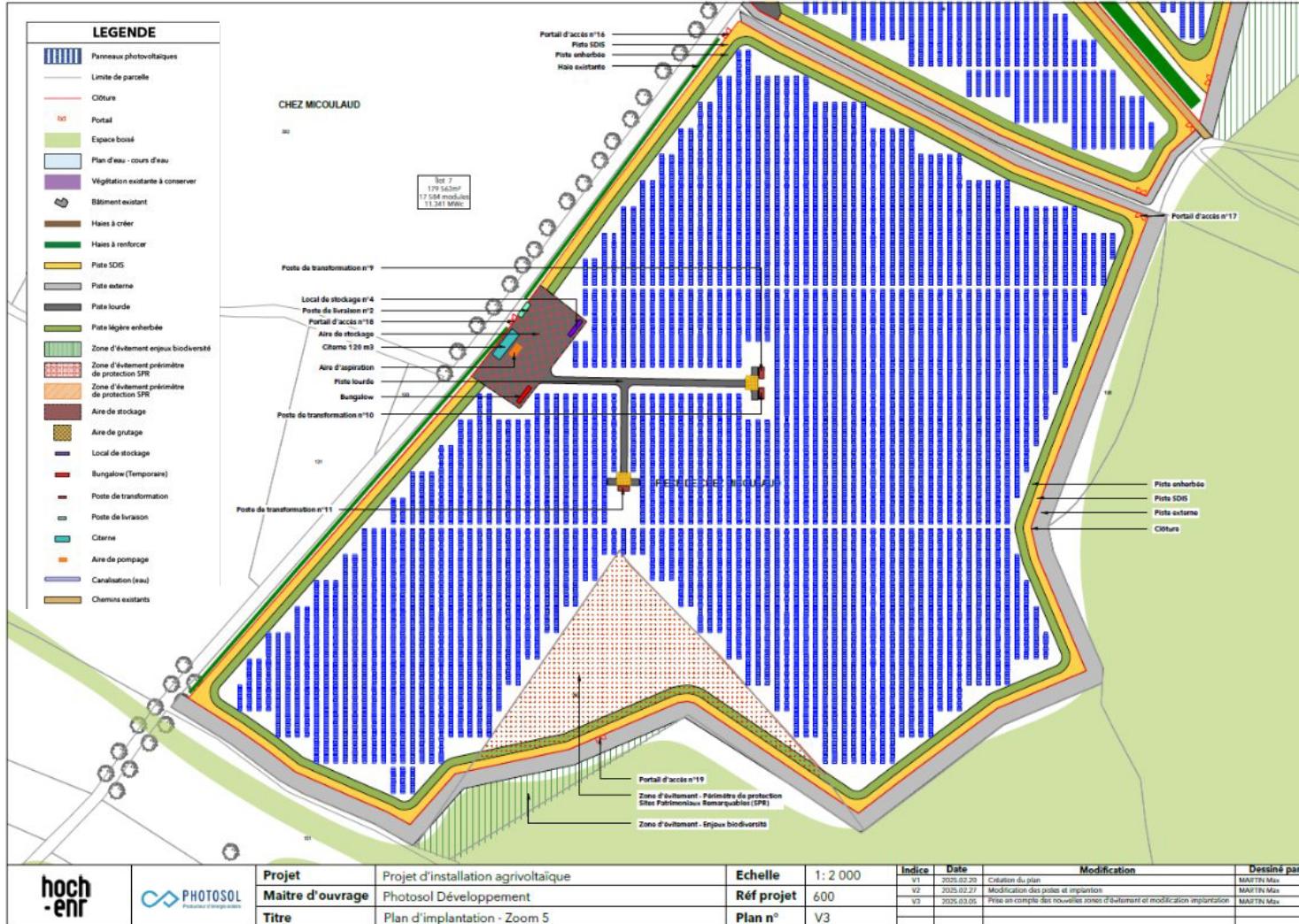
# Implantations potentielles du projet de Charroux.



# Implantations potentielles du projet de Charroux.



# Implantations potentielles du projet de Charroux.



# Zoom sur les modalités et outils de la concertation.

ORGANISÉE PAR PHOTOSOL

## Permanence publique d'information relative au projet agrivoltaïque de Charroux



Une permanence publique est organisée pour vous présenter le projet agrivoltaïque associant élevage ovin et production d'énergie solaire qui se développe sur plusieurs parcelles à l'est de la commune de Charroux. Photosol vous invite à venir échanger sur ce projet.



MARDI  
3 JUIN  
2025  
de 17h à 20h

**Nous contacter**  
Vous avez des questions ou des remarques et vous ne pourrez pas vous rendre à la permanence publique ? Contactez-nous à  
 [concertation-projets@photosol.fr](mailto:concertation-projets@photosol.fr)

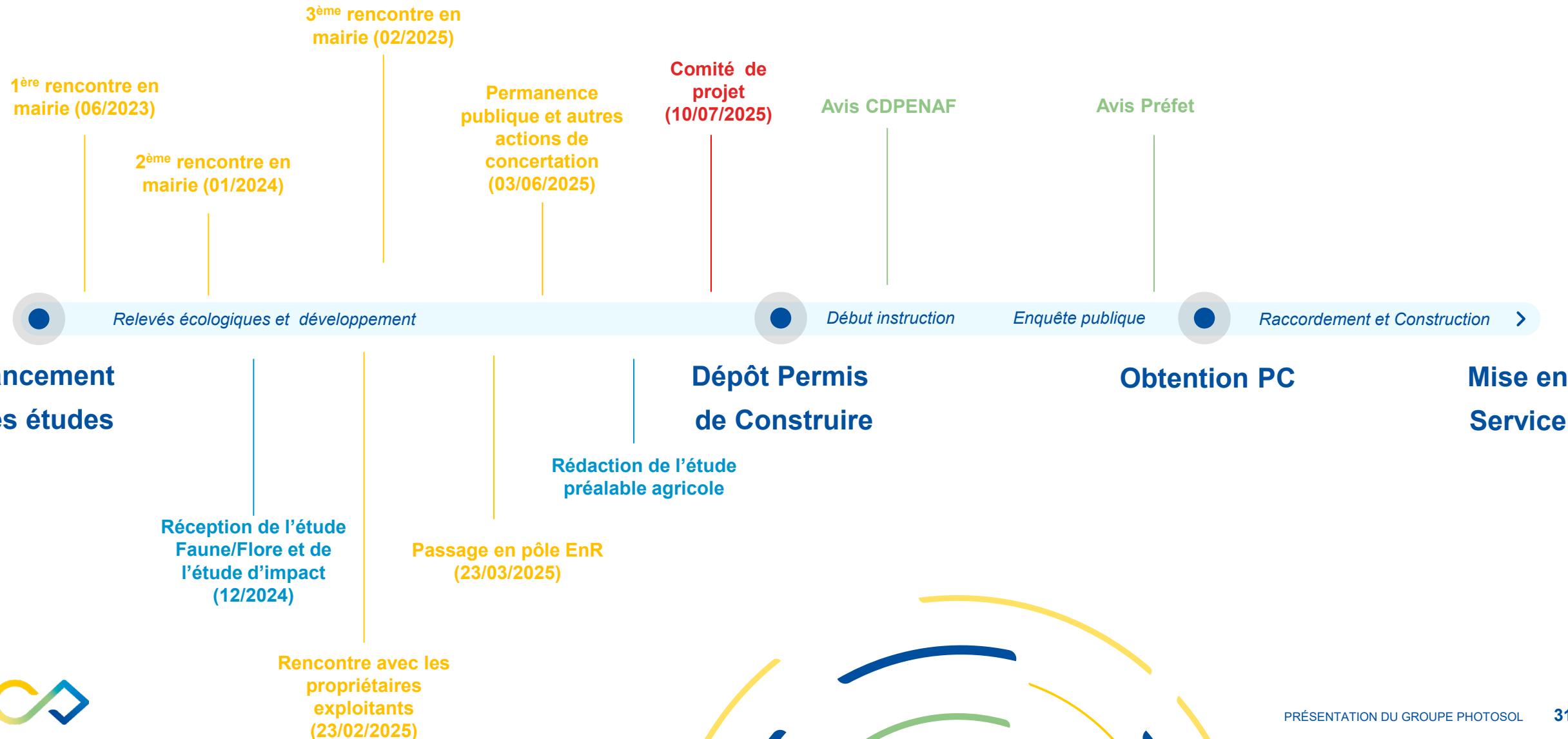
**Adresse**  
 Salle du Foyer Charlois  
Charroux

 **Photosol**  
Unissons nos énergies [www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)

- Rencontres avec les parties prenantes
- Permanence publique
- Visite des sites
- Fiche-projet d'information
- Adresse mail dédiée
- ...



# Calendrier de la concertation



# Les retombées socio-économiques estimatives d'un projet de 36 MWc.



## Retombées fiscales

Environ **19 900 € / an\*** et **43 000€** de taxe d'aménagement pour Charroux

Environ **43 300 € / an\*** pour la Communauté de communes Civraisien en Poitou



## Production propre

Plus de **18 800 tonnes** de CO2 évitées par an par rapport au mix énergétique français



## Production locale

Production de **38 GWh/an** équivalent à la consommation des logements de plus de **17 550 personnes\*\***



# En synthèse.



Un évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère complémentaire.



Des retombées économiques pour la commune de Charroux, la Communauté de Communes et le département sur toute la durée de vie du projet.



36 MWc injectés sur le réseau, l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 17 500 personnes (hors chauffage).



Un projet agrivoltaïque tirant parti de nos années d'expérience, de notre perspective et de notre expertise approfondie pour améliorer nos activités.



Un projet agrivoltaïque qui respecte la synergie entre production agricole et production énergétique, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.

# Et la suite ?

Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes



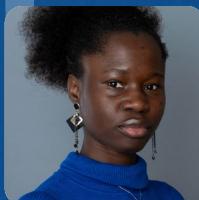
# 04

## TEMPS D'ECHANGES





# Contacts



**Mitiyani ANAHOU**  
Chargée de mission développement

[mitiyani.anahou@photosol.fr](mailto:mitiyani.anahou@photosol.fr)  
06 75 21 72 94



**Quentin BOULARD**  
Chef de projets agricoles

[quentin.boulard@photosol.fr](mailto:quentin.boulard@photosol.fr)  
07 89 31 81 84



**REVERS Antoine**  
Chargé Actions Territoriales concertation

[antoine.revers@photosol.fr](mailto:antoine.revers@photosol.fr)  
06 07 15 73 23

